

Show



CSC Fossé des Treize

Quel que soit ton talent, **viens te faire coacher par des professionnels**, prépare une **prestation de 3 minutes maximum sur scène** et tente de **convaincre le jury** pour décrocher une **place sur le podium** et repartir avec un **cadeau** en plus de **te produire lors d'une soirée festive** organisée par le CSC le mardi 5 juillet 2022 !

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022

CONTACTS & RENSEIGNEMENTS

CHRIS KPARAMBETI

Animateur jeunes • CSC Fossé des Treize
secteurjeune@cscf13.org / 07 49 24 20 87

RACHID DRIS

Animateur jeunes • CSC Côté Gare
jeunessegare@cscf13.org / 07 67 38 66 25

REGLEMENT - SHOW OFF 2022

Article 1 : organisation générale

Le Show Off est organisé par le secteur jeunes du CSC Fossé des Treize et CSC Côté Gare. La mise en place et la coordination sera assurée par Christ Kparambeti et Rachid Dris, animateurs jeunes du Fossé des Treize.

Cet événement se déroulera le vendredi 24 juin 2022 dans la salle de spectacle du CSC Fossé des Treize, au 6 rue Finkmatt. Au cours de cette soirée, trois gagnants seront nommés par un jury de professionnels et se verront offrir un cadeau ainsi que la chance de se produire lors d'une soirée festive organisée par le CSC le 5 juillet 2022.

Article 2 : Modalité de participation

Le Show Off est ouvert à toutes les formations de chant, musique, danse, humour, théâtre, magie et démos sportives, en solo ou en collectif. Un maximum de 15 participants sera sélectionné. Les candidats mineurs devront joindre au dossier d'inscription, une autorisation parentale leur permettant de participer à l'événement.

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants :

- La fiche de présentation/renseignements remplie (c.f flyer)
- Une autorisation de prise et de diffusion d'image signée pour chacun des participants
- Une autorisation parentale complétée et signée pour les personnes mineures
- La fiche technique du groupe décrivant la liste du matériel employé lors de la prestation
- Les fichiers sons/bandes-son utilisées pour leur prestation, soit via e-mail, soit via clé USB, au minimum 1 semaine avant l'événement.

Article 3 : Calendrier récapitulatif

- Clôture des inscriptions : 15 mai 2022
- Soirée Show Off : 24 juin 2022
- Soirée festive durant l'été 2022 : mardi 5 juillet 2022

Article 4 : Conditions techniques

Les groupes ou musicien solo devront jouer avec leur propre instrument (guitare, clavier ou basse). Le backline et les lumières sont choisies et fournies par l'organisateur en fonction des besoins transmis par les groupes en amont de leurs prestations.

Un technicien son et lumière sera à disposition des candidats. Tout matériel supplémentaire sera pris en charge par le candidat. L'organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux candidats.

Article 5 : Le jury

Le jury sera composé de 3 personnes. Le choix du jury sera motivé par les critères suivants :

- Originalité et créativité des compositions
- Présence scénique

Article 6 : Déroulement du Show Off

Affrontement des différents groupes sélectionnés lors de l'événement le vendredi 24 juin 2022. Les organisateurs s'engagent à accueillir les artistes et groupes dans les meilleures conditions (loges et catering mis à disposition).

Le Show Off est considéré comme une véritable prestation artistique et une opportunité pour les jeunes de valoriser leur travail artistique, sur scène et en présence d'un public.

Les groupes sélectionnés s'engagent à se produire sur scène aux horaires déterminés par l'organisateur. Les formations s'engagent à ce titre, à être présentes sur les lieux de 17h à 22h. Le planning précis sera à définir.

Cette prestation aura lieu en public et devant un jury composé de professionnels de différents secteurs artistiques.

Les groupes sélectionnés ne pourront pas échanger leur ordre de passage.

Cette soirée pourra être enregistrée, radio diffusée ou télévisée dans la totalité ou en partie seulement.

Il reste entendu que les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les divers supports présentant ce tremplin et ne pourront en aucun cas demander une quelconque indemnité financière à ce propos ou au titre de leur prestation.

Article 7 : Communication

Dans le cadre de la promotion et de la communication autour de la soirée Show Off, l'organisation sera libre de diffuser tout extrait des prestations auprès des différents supports de presse écrite, télévisée ou web.

Article 8 : Accès

La soirée Show Off est libre d'accès et donc gratuite pour le public, les proches et familles désirantes soutenir les groupes. L'inscription au Show Off est également gratuite.

Article 9 : Engagement

Toute inscription à la participation de cette soirée Show Off implique l'entière acceptation de ce règlement. Aucune contestation de quelque nature que ce soit, ne sera recevable en cas de non-respect de l'une des clauses du présent règlement. La décision du jury est totalement libre, personnelle et irrévocable. Aucune contestation de cette décision ne sera possible. L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de groupes participants si nécessaire ou de disqualifier un groupe si son comportement le lui oblige.

